CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE Du 23 juin 2021

DELIBERATION

2021/66 <u>DÉCISION MODIFICATIVE N°2.</u>

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section fonctionnement et investissement).

Cette décision modificative inclut également un transfert de charges avec la Ville de Lille.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions: M. DHELIN - Mme DELEPLANQUE (pouvoir) - Mme ROBIN (pouvoir) - M. LEROY

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme